

Groupe TC : salaires équitables, télétravail et sécurité demeurent au cœur des négociations

L'équipe de négo du groupe TC s'est réuni le 20 janvier, puis a repris les pourparlers avec le Conseil du Trésor les 21 et 22 janvier afin d'aborder les priorités des membres.

L'employeur a carrément refusé d'aborder la majorité de nos revendications, en prétextant qu'elles n'entrent pas dans son cadre de négociation créé de toutes pièces. Nous rejetons entièrement ce raisonnement et sommes en profond désaccord avec sa position.

En refusant de discuter de priorités comme la sécurité d'emploi, les niveaux de service, la discrimination, le harcèlement et l'abus de pouvoir, l'intelligence artificielle et la surveillance, les changements technologiques, et le télétravail, l'employeur démontre clairement que les contraintes budgétaires et le contrôle passent avant les besoins, la sécurité et les conditions de travail du personnel. Ces enjeux touchent concrètement les membres au quotidien et ont leur place à la table.

L'employeur refuse d'ouvrir la négociation sur le réaménagement des effectifs

Alors que des milliers de membres de l'AFPC [reçoivent des avis de réaménagement des effectifs](#), l'employeur refuse toujours de négocier des mesures pour en atténuer les conséquences sur les membres. Si l'employeur admet qu'il s'agit d'une période difficile, il n'est toutefois pas prêt à discuter de réelles améliorations.

Notre équipe a proposé des solutions économiques. Par exemple, en maximisant le télétravail, l'employeur pourrait épargner les emplois, tout en réduisant les perturbations, les besoins en espace de bureau et les frais de réinstallation. Nous avons aussi exigé plus de transparence et d'équité, notamment par l'établissement de processus clairs et équitables en ce qui concerne les offres d'emploi raisonnables. Même si nous n'avons pas encore reçu de réponse, nous continuerons d'insister pour que l'employeur examine ces revendications pratiques qui pourraient réellement améliorer la situation des membres.

[Au cours de la dernière année, plus de 9 700 membres ont reçu un avis de réaménagement des effectifs, dont 6 900 rien que dans le dernier mois.](#) C'est sans compter les 5 500 personnes dont le contrat à durée déterminée a été interrompu ou n'a pas été renouvelé. Et comme le gouvernement veut couper 30 000 postes de plus, on sait que beaucoup d'autres membres seront touchés cette année.

Le télétravail revient à l'ordre du jour

Le premier ministre Carney a déclaré qu'il consulterait les syndicats en janvier et qu'il préciseraient les modifications à la directive de présence au bureau après [des échanges avec le milieu des affaires d'Ottawa](#) en décembre. Or, ces consultations n'ont pas encore eu lieu. Tout en rappelant à l'employeur que le télétravail est une priorité pour les membres et qu'il ne peut modifier leurs conditions de travail pendant les pourparlers, nous lui avons fait valoir qu'il aurait tout intérêt à saisir cette occasion pour nous consulter.

Notre revendication rendrait le télétravail plus équitable, transparent et centré sur le personnel, en obligeant les gestionnaires à examiner véritablement chaque demande au cas par cas et en interdisant les plafonds arbitraires.

Dans une [récente décision en faveur des membres de l'AFPC à la Bibliothèque du Parlement](#), la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral a statué que l'employeur ne peut refuser de négocier le télétravail dans le cadre de la convention collective. Une décision qui tombe à point, alors que nous poursuivons la joute à la table.

Protéger la sécurité des membres au travail

Outre les salaires et la sécurité d'emploi, nous avons exprimé nos inquiétudes quant aux protections en milieu de travail. Nous voulons renforcer les dispositions contre le harcèlement et la discrimination, faire reconnaître l'abus de pouvoir comme une forme de harcèlement et ajouter des définitions claires dans la convention collective. Ces mesures amélioreraient la sécurité et le respect au travail, tout en protégeant les membres des pratiques néfastes et arbitraires.

Prochaines étapes

Nous rencontrerons de nouveau l'employeur les 11 et 12 mars et ferons le point à mesure que les négociations évolueront. Voici comment vous pouvez nous aider :

- [Lisez le cahier de revendications](#) pour mieux comprendre ce que nous souhaitons accomplir.
- [Découvrez les membres de votre équipe de négo](#) pour savoir qui défend vos intérêts.
- [Discutez avec vos collègues](#) de ce qui se passe à la table de négociation et de ce qui compte pour vous.
- [Impliquez-vous dès maintenant](#) en participant à des manifestations, des piquets d'information, des dîners-causeries et des activités de mobilisation dans votre région.
- [Abonnez-vous à notre liste de diffusion](#) pour recevoir les dernières nouvelles en temps réel.
- [Téléchargez les images à slogan](#) pour montrer, au bureau et en ligne, que vous appuyez votre équipe de négo.